



Ecroué à la prison Centrale de Kondengui depuis deux ans, l'ex directeur général de l'Agence des régulations des télécommunications (ART) et ses coaccusés étaient poursuivis pour des détournements de deniers publics. Le Tribunal Criminel spécial a rendu son verdict.

Le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé a condamné l'ancien Directeur Général de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART), Jean Louis Beh Mengue à 20 ans d'emprisonnement ferme ce lundi 1er novembre 2021.

Les récriminations retenues contre M. Beh Mengue portent sur les salaires jugés indûment perçus, les fonds alloués au Comice agropastorale d'Ebolowa, les fonds perçus dans le cadre de l'ancienneté nouvelle, les fonds de souveraineté, les appuis à la tutelle estimés à 438 millions de francs et la complicité d'un détournement présumé de la somme de 389 millions de francs imputé à Gaston Michel Eteta'a Ntonga, l'ancien agent-comptable de l'ART. Anne Marlyse Ngonou et Mme Maryamou, sont, quant à elles, accusées d'avoir été recrutées et avoir perçu indûment les salaires à l'ART sur la base de faux diplômes.

De manière individuelle, on accuse M. Beh Mengue d'avoir distrait 76,7 millions de francs en procédant à augmentation de son salaire sans aucune résolution du conseil d'administration. Il y a aussi la perception de 76 millions de francs au titre de «fonds de souveraineté».

Toutefois, Jean Louis Beh Mengue, et dame Maryamou n'ont pas reconnu les faits qui leur sont

reprochés. Ainsi, ces accusés ont plaidé non coupables.

Au cours de l'audience du 19 février dernier, les mises en cause ont choisi de déposer sous serment. Le parquet général près le TCS a demandé la condamnation de l'ART et ses coaccusés.